

Le Projet d'orthophonie communautaire – Phase 2



Résumé :

La phase 2 du projet d'orthophonie communautaire consiste principalement en l'expérimentation du continuum de services concerté en orthophonie communautaire par la mise en œuvre de 3 projets vitrines répondant à des prérequis (voir le dernier point de ce document).

En cours d'expérimentation, il sera possible de bonifier le continuum s'il est établi (selon des mécanismes définis en lien avec l'évaluation) qu'il y a des informations ou des acteurs essentiels qui sont absents, des actions ou des recommandations qui devraient être précisées ou bonifiées.

À la fin de la phase 2, le continuum de services concerté en orthophonie communautaire aura été testé, évalué et bonifié et pourra être diffusé en Montérégie et ailleurs au Québec. Le but ultime est que ce continuum puisse être adopté par tous les partenaires des différents territoires de CISSS afin d'améliorer l'accès aux services en développement de la communication, du langage et en orthophonie.

Par l'élaboration d'un guide d'utilisateur et de différents outils, il sera possible de rendre facile l'appropriation du continuum de services concerté en orthophonie communautaire par des acteurs intéressés. Les résultats de l'évaluation en phase 2 du projet serviront à faire connaître le continuum (diffusion, promotion des travaux), à le valider et à influencer les décideurs.

Les objectifs de la phase 2 :

1. Expérimenter le continuum de services concerté à travers l'implantation de projets-vitrines;
2. Évaluer l'implantation des projets vitrines et l'adéquation entre l'expérimentation et le continuum de services concerté en orthophonie communautaire;
3. Adapter le continuum en cours d'expérimentation;
4. Accroître l'appropriation et le transfert de connaissances du continuum idéal concerté en orthophonie communautaire chez les acteurs de la Montérégie.

Durée :

L'expérimentation par l'implantation des projets vitrines se déroulera entre le 1er avril 2017 et le 30 mars 2019. La phase 2 se terminera le 30 juin 2019 (rapport d'évaluation, etc.)

Processus pour le choix des lieux d'expérimentation :

Le but étant d'expérimenter le continuum de services concerté en orthophonie communautaire, il est préférable de choisir des territoires où l'écart entre ce qui est offert et le continuum proposé est le moins grand possible.

Il y aura une expérimentation par territoire de CISSS en Montérégie. S'il n'est pas possible de réaliser une expérimentation sur un CISSS, deux territoires sur un même CISSS pourront réaliser une expérimentation.

Afin de savoir quels seront les milieux les plus propices pour tester le continuum, chaque concertation locale est appelée à vérifier sur leur territoire l'écart qui existe entre la réalité et le continuum proposé.

Invitation aux milieux « non sélectionnés » et « non financés » à tester le continuum

L'expérimentation et l'appropriation du continuum sont au cœur de la phase 2 du projet. Pour ce faire, toutes les concertations locales sont invitées à s'approprier le continuum de services concerté en orthophonie communautaire même si elles ne font pas formellement partie des 3 projets vitrines d'expérimentation choisis.

Par exemple, si des territoires ne répondent pas aux prérequis pour demander un projet vitrine, mais qu'elles désirent tester le continuum de services concerté en orthophonie communautaire, elles sont invitées à remplir les grilles et outils d'évaluation développés. Pour cela, ces concertations seront invitées à participer pleinement au GTM-ODL pour favoriser le partage d'expertises ainsi que les échanges d'information.

Gouvernance :

Voici les éléments-clés concernant la gouvernance du GTM-ODL pour la phase 2 du projet :

- Le GTM-ODL décide des grandes orientations du projet;
- Le GTM-ODL délègue le comité de coordination pour la mise en œuvre du plan d'action;
- Le comité de coordination reçoit les recommandations des comités de travail sur lesquels au moins une représentante du comité de coordination y siège. Il décide des suites à donner et amène les propositions au GTM-ODL au besoin;
- Un comité d'évaluation et de recherche sera créé afin d'assurer, entre autres : le suivi de l'évaluation du projet (analyse de l'adéquation du continuum idéal avec ceux des projets vitrines expérimentés) et l'actualisation (bonification) du modèle de continuum idéal concerté en orthophonie communautaire;
- Trois comités locaux des projets vitrines (idéalement 1 par territoire de CISSS) expérimenteront le continuum de services concerté en orthophonie communautaire sur leur territoire;
- Un comité ponctuel pourra être créé au besoin pour le volet diffusion/transfert de connaissance.

Ce qui sera évalué en phase 2 :

La deuxième phase du projet vise à faire l'expérimentation du modèle de continuum de services en orthophonie communautaire en l'appliquant concrètement par la mise en œuvre de projets vitrines. L'évaluation en phase 2 portera essentiellement sur 2 sous-objectifs :

- Évaluation de l'implantation des projets vitrines et documenter l'impact de l'expérimentation;
- Évaluation de l'adéquation entre ceux-ci et le continuum de services concerté en orthophonie communautaire (types d'intervention, principes transversaux, processus de concertation)

L'évaluation sera effectuée par une firme embauchée par le GTM-ODL, sous la responsabilité du comité d'évaluation et de recherche. Des outils d'évaluation serviront à la collecte de données (portrait local, fiches actions, comptes rendus des rencontres de comités, entretiens semi-dirigés, sondage d'appréciation, rapports).

Résultats de l'évaluation :

1. Tout au long de l'implantation des projets vitrines, l'évaluation permettra de compiler et d'analyser les renseignements sur l'évolution des projets et de leur contexte, d'identifier les obstacles et de mettre en œuvre les ajustements nécessaires
2. L'expérimentation permettra de compléter et d'ajuster au besoin le modèle d'orthophonie communautaire développé dans la phase 1 du projet;
3. Les outils d'évaluation permettront au GTM-ODL et à ses partenaires de mesurer la progression des projets vers l'atteinte des résultats attendus ainsi que de décrire et valoriser le chemin parcouru. Les constats qui seront tirés permettront de promouvoir les réalisations du groupe et la pertinence de l'orthophonie communautaire lors des démarches effectuées auprès de partenaires potentiels.
4. L'évaluation sera un outil de mobilisation qui permettra aux partenaires du GTM-ODL de s'informer des bons coups et de s'approprier les éléments de solutions aux problèmes rencontrés.

Prérequis pour expérimenter le continuum d'orthophonie communautaire (les incontournables)

:

Les partenaires présentant un projet d'expérimentation (projet vitrine) doivent :

- 1) S'inscrire dans une démarche concertée qui sera maintenue tout au long de l'expérimentation;
- 2) Respecter le modèle de continuum de services concerté en orthophonie communautaire et ses recommandations;
- 3) Contribuer à la démarche d'évaluation globale du projet du GTM-ODL;
- 4) Assurer le leadership et la coordination de leur projet d'expérimentation;
- 5) Obtenir un engagement formel de la direction de leur CISSS dans leur démarche;
- 6) Avoir recours aux services d'une orthophoniste du réseau public;
- 7) Intégrer les principes transversaux du continuum de services concerté en orthophonie communautaire
- 8) Appliquer les recommandations du continuum de services concerté en orthophonie communautaire concernant les activités incontournables pour chaque type d'intervention du continuum;
- 9) Être en mesure d'amorcer les activités du continuum pour l'expérimentation au printemps 2017;
- 10) Présenter un budget d'un maximum de 30 000\$ pour mettre en œuvre l'expérimentation;
- 11) Réaliser et fournir un portrait local basé sur le continuum de services concerté en orthophonie communautaire.